

# GUIDE DU PARENT CDJ 2023



## LOISIRS ASSOMPTION

1915, rue Saint-Maurice, Saint-Hyacinthe

ADMINISTRATION : 450 771-6914

CAMP DE JOUR : 450 774-5136, **dès le 26 juin seulement**

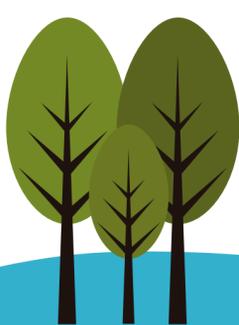
SITE WEB: [www.loisirsassomption.com](http://www.loisirsassomption.com)

COURRIEL: [loisirsassomption@cgocable.ca](mailto:loisirsassomption@cgocable.ca)

Suivez-nous sur nos pages



# Mission et philosophie



**Mission** : Le camp de jour Assomption offre une programmation et d'animation de groupe à une clientèle âgée entre 5 et 12 ans pour une période de huit (8) semaines, sans hébergement, 26 juin au 18 août.

**Valeurs** : Les valeurs véhiculées par le camp de jour sont : le plaisir, l'encadrement, la sécurité et le développement du sentiment d'appartenance.

**Objectifs** : Le camp de jour des Loisirs Assomption désire offrir une programmation variée, planifiée en fonction de l'âge ainsi que des capacités d'apprentissage de la clientèle et en accord avec la mission et les valeurs de l'organisme.

## Formation des groupes

### Groupe de votre enfant :

- Il gardera toujours le même groupe
- Favoriser les jeux extérieurs
- Le matériel sera désinfecté au fur à mesure
- Les groupes sont formés en fonction de l'âge et des besoins particuliers
- Si votre enfant a un suivi durant l'année scolaire, il est important de nous en faire part afin de bien intervenir auprès de lui pendant l'été.

Nous respectons le ratio proposé par l'ACQ

Le ratio animateur / enfant :

- ▶ 5 ans: 1/10
- ▶ 6/7 ans: 1/12
- ▶ 8/9 ans: 1/13
- ▶ 10 ans+: 1/15
- ▶ SDG: 1/20



## Programmation été 2023

Cet été, préparez vos enfants à vivre un été qui sort de l'ordinaire! Nous vous préparons une programmation qui saura plaire à vos enfants. Chaque semaine, un thème sera développé. Nous réservons plusieurs surprises et activités thématiques à votre enfant durant tout l'été.



# Fonctionnement et informations générales



**HORAIRE DU CAMP DE JOUR**  
**Du 26 juin au 18 août 2023**

**7 h à 17 h 30**

CLIENTÈLE: 5 - 12 ANS

\*5 ans : avoir 5 ans au 30 septembre

## Tarif 2023

**TARIFICATION CAMP DE JOUR :**  
**HEURE CAMP DE JOUR 9 H À 15H30**

**80 \$ / semaine incluant la période du dîner**

**TARIFICATION DU SERVICE DE GARDE**  
**HEURE DU SERVICE DE GARDE 7H À 9H ET 15H30 À 17H30**

- **48 \$ / semaine**
- **12 \$ / jour**
- **6 \$ / période du matin ou du soir**

**\*Pour la sécurité et l'encadrement des enfants, dès que le transfert des jeunes sont reconduits au service de garde, les frais seront facturés. Nous laissons aucun enfant seul.**

## AIDE FINANCIÈRE

Le fonds d'aide pour le loisir a comme mission d'aider financièrement des jeunes maskoutains issus de familles à faible revenu à obtenir une plus grande accessibilité à des activités de loisir en couvrant une partie des coûts reliés à l'inscription. Pour les camps de jour, vous devez déposer votre demande avant le 15 juin. Lors de l'inscription, parlez-en au représentant de votre corporation de loisir.



**\*\*Des frais de retard seront chargés si l'enfant quitte après 17h30, soit 5\$ pour 15 minutes par enfant.**

## Relevé 24

Pour recevoir un Relevé 24 en février 2024 vous devez fournir le # d'assurance social du parent payeur lors de l'inscription. Les relevés seront émis à la fin du mois de février 2024 et envoyé par courriel uniquement.

**\*\*ATTENTION:** Si vous déménagez au cours de l'année, il est de votre responsabilité de nous en informer. Les reçus émis au cours de l'été ne sont pas valide pour vos déductions d'impôts.

# Matériel à apporter au camp de jour

**Votre enfant doit toujours apporter dans son sac:**

- Boîte à lunch: lunch à réchauffer ou lunch froid et collations pour la journée (prévoir bloc réfrigérant et ustensiles; les boissons énergisantes sont interdites)
- Sa crème solaire identifié
- Son maillot de bain, sa serviette et sa veste de flottaison identifié
- Espadrilles ou souliers fermés identifié (cros et sandales gougoune interdit)
- Chapeau ou casquette identifié
- Sous-vêtement de rechange
- Gourde d'eau réutilisable (bien identifié)
- EpiPen, si besoin pour ceux souffrant d'allergies alimentaires
- Médicaments dans leurs contenants originaux
- **AUCUN OBJET PERSONNEL** (jouet ou objet de valeur, cellulaire, iPod, jeux vidéo, argent), nous ne sommes pas responsable en cas de perte/bris ou vol.



**Votre enfant débute les activités avec son groupe à partir de 9 h.**

**\*Aucun enfant ne sera admis avant 7 h am**

# Encadrement et sécurité

## Formation des animateurs:

Tous les membres de l'équipe d'animation / responsables ont reçu une formation de plus de 33 h de formation avec une évaluation sur le terrain en animation et en intervention. La Corporation des loisirs Assomption fait partie de l'ACQ (camps certifiés) afin de répondre aux cadre de référence pour les camps de jour municipaux.

## Formation RCR:

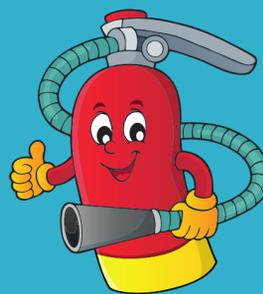
Chaque année les animateurs reçoivent une formation en secourisme, cette certification est valide pour 3 ans et doit obligatoirement être renouvelée lorsque venue à échéance. Cette formation inclus les chocs anaphylactiques, ils sont donc qualifiés pour administrer les premiers soins de base et manipuler l'auto-injecteur (Epipen).

## Plan de sécurité incendie:

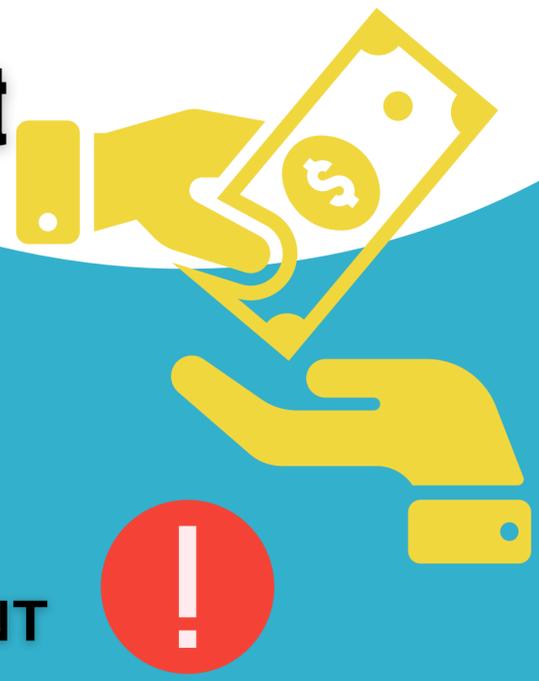
Le centre est munie d'un plan d'évacuation advenant une urgence pour faciliter l'évacuation des participants et d'assurer leurs sécurité.

## Défibrillateur (DEA) :

Le centre est également munie d'un défibrillateur qui est régulièrement inspecté par le service incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe



# Politique de paiement et remboursement



## POLITIQUE D'ANNULATION OU REMBOURSEMENT

Le paiement du camp de jour et du service de garde doit être payé en totalité avant l'utilisation du service. Advenant, un dépannage de dernière minute pour le service de garde, le parent s'engage de payer la journée même.

-Nous **refuserons un enfant non-inscrit** qui se présente la journée même du début de la semaine.

**Choisissez bien vos semaines** pour favoriser une meilleure organisation du CDJ.

En conformité avec la loi sur la protection du consommateur:

- Si l'annulation est faite **AVANT** le début du camp de jour (26 juin), aucun frais ni pénalité ne s'applique.
- Si l'annulation est faite **APRÈS** le début du camp de jour (26 juin), le remboursement des services non-utilisés sera accordé.\* selon la loi de l'Office de la protection du consommateur,
- vous pourrez être admissible à un remboursement, vous devez **remplir le formulaire de remboursement obligatoirement**, situé au-dessus de cette page.

Vous pouvez annuler votre contrat au cours du séjour. Dans ce cas, vous devrez payer le coût des services déjà reçus. Le commerçant qui offre le camp peut aussi exiger une pénalité. Cette pénalité correspond à la plus petite de ces 2 sommes : 50 \$ ou 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus.

- Si la semaine est déjà débuté, le remboursement ne peut être accordé.

-Pour tout chèque sans provision, la Corporation des Loisirs Assomption facture des frais de 25 \$.

**-Advenant le cas que les Loisirs Assomption ne reçoivent pas les paiements dans le délai mentionné ci-haut, l'inscription est automatiquement annulée.**

**-Compte en souffrance :** Pour tout compte en souffrance les Corporations de Loisirs se réserve le droit de refuser à l'enfant l'accès au camp de jour.

Pour toute demande de remboursement vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet sur le site web des loisirs Assomption.

# Horaire d'une journée type au camp de jour

7 h à 9 h	Arrivée des jeunes et accueil individuel
9 h 15	Début des activités AM
10 h 15	Collations
10 h 30	Activités
11 h 30	Dîner
12 h 00	Jeux libre encadrés
13 h	Reprise des activités PM
14 h 15	Collations
14 h 30	Activités
15 h	Retour dans le local pour la préparation des départs
15 h 30-17h30	Jeux et activités et départ graduel des jeunes

\* Nous comptons sur la collaboration des parents pour respecter les heures de départs et d'arrivée divulgué lors de l'inscription. Si votre enfant arrive en retard, vous devez téléphoner le camp de jour pour nous informer (450 774-5136).

## Dîner et collations

Les enfants qui dînent au camp de jour doivent apporter un lunch et deux collations. Les boîtes à lunch et les contenants doivent être identifiés. Nous vous suggérons de préparer pour votre enfant un dîner bien équilibré, selon *le Guide alimentaire Canadien* pour que votre enfant puisse avoir suffisamment d'énergie et ainsi passer une bonne journée. Les jeunes n'auront pas accès au réfrigérateur et aux fours micro-ondes. Prendre note que l'heure du dîner est désormais inclus dans les frais de CDJ, toutefois s'il désire quitter pour aller dîner à la maison, veuillez nous en aviser. Il est interdit de partager de la nourriture ainsi que d'apporter des bonbons.

**Plusieurs enfants et animateurs du camp de jour ont des allergies sévères et ont, en leur possession une dose d'adrénaline auto-injectable (Epipen). C'est pour cette raison que nous demandons aux enfants de ne pas apporter d'aliment contenant des arachides ou des noix.**



# Procédure d'arrivée et de départ

## ARRIVÉE

**ENDROIT:** Centre communautaire des loisirs Assomption (1915, rue Saint-Maurice) pour déposer votre enfant le matin.

Afin d'améliorer notre service et la sécurité de votre enfant, nous avons mis sur pied une procédure d'arrivée entre 7h et 9h le matin.

Si vous avez un message à transmettre à l'animateur de votre enfant et qu'il n'est pas sur place, veuillez en aviser un membre de l'administration qui lui transmettra l'information pour un suivi.

## DÉPART

**ENDROIT:** Centre communautaire loisirs Assomption (1915, rue Saint-Maurice) pour venir chercher votre enfant le soir.

Pour chaque enfant, il faut que ce soit une personne autorisée au dossier qui vienne reconduire et chercher l'enfant dans la même journée. **Si la personne n'est pas inscrite sur la liste des personnes autorisés, nous ne laissons pas partir l'enfant.**

Afin d'améliorer notre service et la sécurité de votre enfant, nous avons mis sur pied une procédure de départ :

À 15 h 30, le groupe de votre enfant est jumelé à un autre groupe afin qu'un animateur procède au transfert du camp de jour au service de garde et que l'autre animateur gère les départs.

***Chaque animateur rassemble les jeunes de son groupe et vérifie :***

- ▮ Si votre enfant va au service de garde pour la période du soir;
- ▮ Si votre enfant quitte accompagné à 15 h 30;
- ▮ Si votre enfant quitte seul à 15 h 30.

Ensuite, un animateur prend en charge les enfants des deux groupes qui vont au service de garde et les conduit au local du SDG (salle Georges Tousignant). L'animateur s'assure que le responsable du service de garde a pris les enfants en charge avant de quitter le local.

L'animateur qui gère les départs s'occupe des enfants des deux groupes qui doivent attendre qu'on vienne les chercher. Il vérifie que la personne qui vient chercher l'enfant est autorisée à partir avec l'enfant.



# Sorties

**Places  
limitées!**



Lors des sorties, tous les départs se font à partir du centre communautaire ainsi que les retours. Le port du chandail du camp de jour 2023 est OBLIGATOIRE pour chaque sorties afin d'assurer une plus grande sécurité et un meilleur encadrement dans les lieux publiques.

Les retardataires ne seront pas attendus.

**REMBOURSEMENT:** Aucun remboursement ne sera fait si vous oubliez ou si vous décidez à la dernière minute de ne pas envoyer votre enfant à la sortie.

· Notez qu'il y aura remboursement uniquement si la sortie est annulée par les Loisirs Assomption. Sachez que nous tentons toujours de trouver une option si la sortie ne peut pas avoir lieu.

**Nous nous réservons le droit de...**

- Refuser un enfant qui a reçu un avis disciplinaire;
- Refuser des inscriptions quand l'autobus affiche complet;
- Annuler le voyage s'il y a moins de 20 participants ou si l'autobus n'est pas remplis.

**\*\*Notez que pour les jeunes qui ne participent pas aux sorties, le camp demeure ouvert aux heures habituelles, les groupes seront restructurés en fonction des jeunes restant au camp.**

Les coûts varient entre  
25 et 48 \$  
Calendriers des sorties  
sur le site web des  
loisirs...



# Santé des enfants...



Il est important d'avoir complété la fiche santé de votre enfant au moment de son inscription! Important: Il est de votre responsabilité de tenir à jour sa fiche avant et pendant durant toute la durée du camp de jour.

## Je reste à la maison si...

Pour la sécurité de tous les enfants, si votre enfant a une maladie transmissible énuméré dans le tableau ou autres, il devra rester à la maison pour la période nécessaire jusqu'à ce qu'il ne soit plus contagieux. Appelez la Direction du camp pour nous aviser de son absence et de son état et nous appliquerons alors la procédure.



Covid-19	Coqueluche	Impétigo	Oreillon
5 <sup>e</sup> maladie	Hépatite	<b>Gastro enterite</b>	Poux
Rougeole	Tuberculose	Varicelle	Gale



# Soins particuliers



Les animateurs du camp de jour ainsi que la responsable ne sont pas autorisés à donner un médicament avec ou sans ordonnance. Votre enfant devra donc quitter le camp de jour s'il présente des symptômes de fièvre ou maladies contagieuses. Il est interdit de mettre des médicaments dans la boîte à lunch de votre enfant pour une question de sécurité..

## Procédure d'urgence

Advenant un accident majeur à l'enfant, la procédure est la suivante:

1. Nous téléphonons à la maison de l'enfant ou au numéro d'urgence.
2. Si l'animateur ou le responsable du camp de jour n'a pas rejoint les parents ou le tuteur, il téléphone aux répondants à contacter en cas d'urgence inscrit sur la fiche d'inscription.
3. Si aucune de ces personnes n'est disponible, la coordonnatrice du camp de jour prendra les décisions nécessaires pour traiter l'enfant.
4. Advenant un accident jugé grave par les Loisirs Assomption, les services d'urgence (911) sont contactés avant toute autre personne.
5. Si votre enfant doit être transporté par ambulance, les frais seront assumés par les parents.



## Épinéphrine et auto-injecteur

Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que ce dernier a un auto-injecteur en cas de réaction allergique, vous devez **OBLIGATOIREMENT** en fournir un pour le laisser au centre pour la période qu'il sera présent au camp. C'est le moyen le plus sécuritaire de permettre à tout intervenant d'avoir accès rapidement au médicament en cas d'urgence. L'auto-injecteur vous est remis quand votre enfant quitte le camp à la fin de son séjour. Chaque animateur a reçu la formation nécessaire sur l'auto-injection de l'Epipen. En cas de besoin, les loisirs disposeront d'un Epipen d'urgence pour toute intervention nécessaire.



# Discipline et code de vie



## ENGAGEMENT DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour s'engage à fournir une programmation d'activités diversifiées offertes dans un cadre sécuritaire et des interventions respectueuses avec des animateurs formés (formation d'animateur 33 h et premiers soins et RCR 8h).

## ENGAGEMENT DES PARENTS :

Les parents s'engagent à :

- Respecter le cadre spécifique des activités
- Utiliser un langage poli, respectueux et courtois envers tous les employés
- Respecter le guide du camp
- Défrayer le coût de remplacement ou de réparation lors d'un bris fait par leur enfant.
- Collaborer avec l'équipe du camp de jour

Engagement des jeunes :

Les jeunes s'engagent aussi à accepter et respecter les consignes, à utiliser un langage poli, à respecter les autres enfants, le matériel prêté et à laisser ses jouets ou objets de valeur à la maison.

Le code de vie fait partie intégrante des règles à connaître lors de l'inscription de l'enfant pour qu'il puisse s'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que l'enfant doit :

- ·Écouter et mettre en application les consignes et les règles des animateurs;
- ·Participer activement aux activités et de manière sécuritaire;
- ·Utiliser les bons gestes et un langage respectueux lorsqu'il s'adresse aux autres ;
- ·Prendre soin du matériel et du site du camp;
- ·Ramasser ses déchets et les mettre à la poubelle ou au recyclage ;
- ·Rester avec son animateur et son groupe ;
- ·Demander de l'aide à un adulte significatif au besoin ;
- ·S'habiller convenablement pour participer aux activités ;
- ·S'exprimer calmement et chercher des solutions non violentes ;
- ·Être de bonne humeur et souriant;
- ·Être poli et respectueux en tout temps et envers tout le monde ;
- ·Utiliser les mots magiques « S'il vous plait » et « Merci ».



# Discipline et code de vie



## ENGAGEMENT DU JEUNES

Ce qui veut dire qu'il est interdit :

- De jurer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- De frapper les autres ou de se battre ;
- De se saouler ;
- De crier des noms ;
- De lancer des objets ;
- D'être arrogant envers les animateurs ;
- De briser du matériel ou de vandaliser le site ou les bâtiments ;
- D'apporter des jouets ou matériels électroniques personnels.

## MESURES DISCIPLINAIRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités d'interventions peuvent ne pas respecter l'ordre d'énumération selon la gravité.

Étape 1 : Intervention auprès de l'enfant par l'animateur ou le superviseur. Le parent sera avisé verbalement.

Étape 2 : Communication écrite aux parents avec confirmation de lecture et/signature.

Étape 3 : Mise en place d'un plan d'intervention et/ou de conséquence par écrit et avec signature selon la gravité et le nombre d'intervention. Le plan d'intervention et de conséquence peut impliquer le retrait du jeune d'une activité jusqu'à l'expulsion du camp de jour sans remboursement. L'élaboration du plan est à la discrétion de la direction du camp de jour.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que tous les enfants profitent d'un encadrement adéquat, d'un climat agréable et propice aux activités de loisirs. Cependant, les enfants ayant des troubles de comportement persistants ne sont pas tolérés au sein de notre camp de jour. Voici la procédure d'intervention qui sera utilisée au camp de jour :

1. Interventions (à plusieurs reprises de l'animateur);
2. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice de camp et de l'enfant, plus un appel téléphonique aux parents;
3. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice du camp avec l'enfant et le parent avec un avis écrit signé par le parent;
4. Suspension d'une journée, au choix de la coordonnatrice (un avis écrit ou verbal est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion);
5. Renvoi du camp.

**6. POLITIQUE BRIS D'ÉQUIPEMENT:** Tous les bris d'équipement ou de matériel occasionnés par un enfant devront être remplacés aux frais des parents.

# Respect au camp de jour



Respect de l'environnement et du matériel :

- Je suis responsable et je prends soin du matériel que l'on met à ma disposition;
- Je suis respectueux et je prends soin de l'environnement;

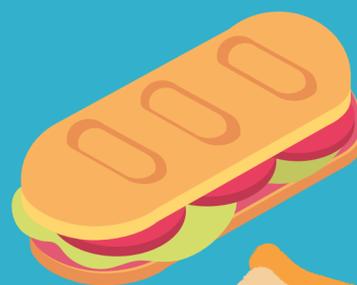
Respect de tous ceux et celles qui t'entourent :

- Je respecte les responsables du camp de jour, les animateurs et les animatrices ainsi que mes compagnons de jeu;
- J'écoute lorsque quelqu'un me demande le silence;
- Je suis poli (e): «S'il te plaît» et «Merci», deux petits mots magiques à intégrer à mon vocabulaire;
- Je n'injure personne, je ne donne pas de coup et je ne me bataille pas, je ne crache pas (tolérance zéro);
- J'apporte mon sourire et ma bonne humeur afin de passer une belle journée.

## Congé de lunch

Plusieurs Truck Food ou service de restauration seront offerts pour offrir un congé de lunch aux parents et une récompense aux enfants.

Le congé lunch de la semaine en cours vous sera communiqué par l'infolettre. Il faut penser aux collations pour compléter le lunch de vos enfants. Les coûts varient entre 8 et 13 \$ et **ce n'est pas OBLIGATOIRE**



# Baignade



La piscine municipale est supervisée par la Ville de Saint-Hyacinthe. Les sauveteurs sont certifiés par la Société de Sauvetage et possède les cartes de réglementation (B-1.1,r.11). Tous les après-midi si la température le permet, les enfants iront à la piscine ou auront accès à des jeux d'eau.

Tous les enfants sans exception doivent passer le test de natation lors de leur première visite à la piscine du camp de jour. Les enfants doivent apporter leur veste de flottaison ou flotteur s'ils ont échoué leur test de natation. Le résultat vous sera transmis par la coordonnatrice du CDJ advenant le cas. Notre priorité est la sécurité des enfants en tout temps.

## Application de la crème solaire

Nous demandons aux parents d'appliquer de la crème solaire **avant de quitter la maison** le matin. Au camp de jour, chaque enfant est responsable d'appliquer sa crème solaire lui-même au besoin ou il peut demander l'aide d'un ami. Concernant la crème solaire, nous vous recommandons fortement pour le camp de jour de procurer à votre enfant de la crème solaire en vaporisateur et de l'identifier.



# Absence



Nous prenons pour acquis que l'enfant est avec vous s'il ne se présente pas le matin.

Par contre, comme nous prévoyons des activités en fonction du nombre d'enfants, il est préférable d'être au courant des absences. Il est préférable de nous téléphoner (450 774-5136) ou envoyer un courriel (campjourass@gmail.com) ou un message par notre page Facebook via Messenger.

## Infolettre

Consulter vos courriels régulièrement car chaque semaine l'infolettre passeport sera envoyé par courriel au parent responsable au dossier. Vous recevrez toute l'information concernant les sorties à vélo et les activités spéciales qui nécessitent que vos enfants apportent ou portent quelque chose de spécial.



## Texto



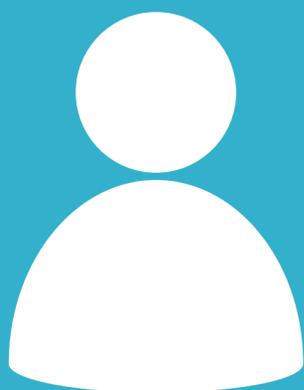
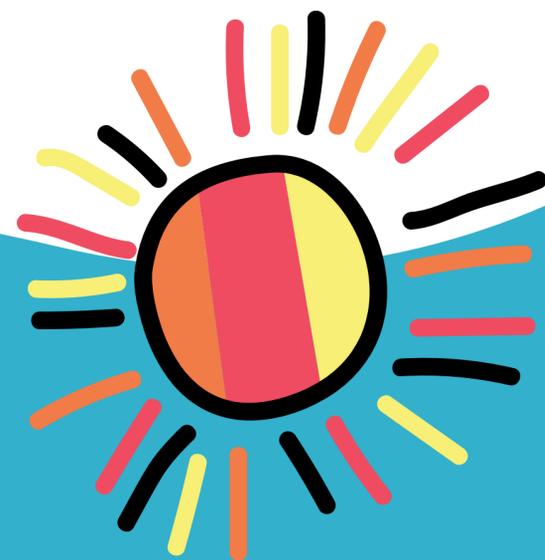
Une nouveauté...Il pourrait arriver que pour une information spéciale de dernière minute, un texto vous soit envoyé sur votre cellulaire.

## Calendrier

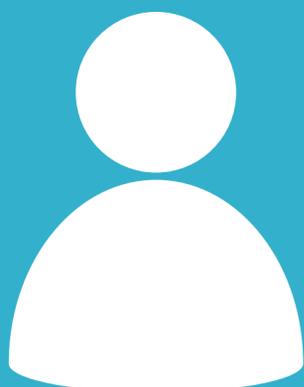


Consulter régulièrement les calendriers pour savoir ce que les enfants feront d'avance. Ils seront affichés sur le site web des loisirs Assomption.

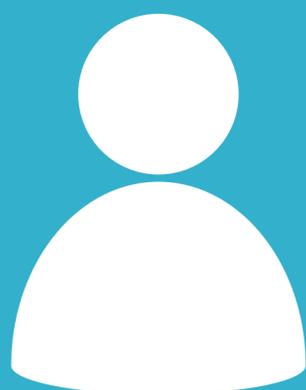
# Pour nous joindre...



Julie Dansereau  
Coordonnatrice en loisir  
loisirsassomption@gmail.com  
450 771-6914



Éveline Bousquet  
Adjointe administrative  
loisirsassomption@cgocable.ca  
450 771-6914



Marilou Lafond (Louveteau)  
Coordonnatrice camp de jour  
ou  
Noémie Cabana (Mintie)  
Aide-coordonnatrice  
campjourass@gmail.com  
450 774-5136

**\*\*En tout temps, laissez-nous un message sur le répondeur, nous prenons les messages régulièrement.**